



**Présents** : Hervé de la Forest, Yves Lesvier, Laëtitia Delahaye, Frédéric Texier, Isabelle Douinot, Marcel Maudet, Marie-Annette Lorret, Jean Colombel, Monique Gâtel, Roger Leclerc, Sylvie Genaitay, Alexandra Robin, Valérie Guinard, Laurent Hardy, Marcel Piel, Caroline Graffe, Fabrice Bizette. **Excusé** : Mickaël Le Bouquin. **Secrétaire de séance** : Alexandra Robin

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 22 février 2018

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 22 février 2018, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2. Vote des taux d'imposition 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux de 2017 pour 2018.

Taxes	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	14,75%	239 245 €
Taxe foncière sur le bâti	15,70%	160 140 €
Taxe foncière sur le non bâti	42,24%	53 645 €

### 3. Budgets primitifs de 2018

- ✿ Budget communal : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2018. Ce budget général est équilibré comme suit :
  - Fonctionnement : 1 794 674,15 € ; Investissement : 2 191 471,81€
- ✿ Assainissement : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 concernant le service de l'assainissement qui est équilibré comme suit :
  - Section d'exploitation : 221 589,80 € ; Section d'Investissement : 169 338,08 €
- ✿ Commerces : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 des commerces qui est équilibré comme suit :
  - Section de Fonctionnement : 41 235,26 € ; Section d'Investissement : 202 356,22 €
- ✿ Lotissement La Lande Caressel : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 du lotissement comme suit :
  - Section de Fonctionnement : 114 012,10 € ; Section d'Investissement : 59 217,53 €
- ✿ Lotissement Le Pré du Bourg : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 du lotissement comme suit :
  - Section de Fonctionnement : 222 610,87 € ; Section d'Investissement : 118 715,52 €.
- ✿ Lotissement Le Placis Plisson : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 du lotissement comme suit :
  - Section de Fonctionnement : 1 200 800 € ; Section d'Investissement : 1 269 595,08 €.

### 4. Subventions aux associations 2018

Le conseil municipal vote les subventions aux associations, à l'unanimité, à l'exception des associations suivantes pour lesquelles n'ont pas pris part au vote : A. Robin pour Basket en Mains, C. Graffe et F. Bizette pour l'Avenir Irodouër Tennis, M-A. Lorret pour Le Club des Loisirs, M. Piel pour le Comité des Fêtes, comme suit :

Le Relais	1 600.00 €
Avenir Irodouër Football	1 000.00 €
Avenir Irodouër Football - soccer	3 000.00 €
Basket en Mains	1 000.00 €
Avenir Irodouër Tennis	1 000.00 €
Gym	1 000.00 €
Les Fous du Volant - badminton	800.00 €
Cyclo	160.00 €

ABI Pétanque	140.00 €
Chemins et Nature d'Irodouër	160.00 €
Breizh Sport Auto	100.00 €
EQUIPEMENT - Non affecté	3 000.00 €
Club des Loisirs	300.00 €
Comité des Fêtes	2 150.00 €
Comité des fêtes (feu d'artifice)	2 150.00 €
Mélimélo	2 000.00 €
Musique et orgues	150.00 €
Non affecté - culturel	508.62 €
DECLIC	11 876.27 €
APEL Ecole Saint-Joseph	350.00 €
APE Ecole Henri Dès	350.00 €
Comice Agricole	3 956,73 €
Prévention routière	150.00 €
UNC	400.00 €
Ass, Anim'âge ensemble - Bécherel	150.00 €
LES AJONCS D'OR - MONTFORT	150.00 €
Non affecté	800.00 €

## 5. **Subventions aux écoles**

Après avoir pris connaissance des effectifs des écoles au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le conseil municipal, à l'unanimité,

- FIXE le montant des fournitures scolaires à 48 € par enfant,
- FIXE le montant de la subvention pour activités d'éveil et culturelles à 18 € par enfant,
- FIXE le montant de la subvention pour les classes découvert à 8 € par jour et par enfant,
- SOLLICITE les communes de résidence des enfants scolarisés à l'école Henri Dès et à l'école Saint Joseph afin qu'elles participent aux frais des fournitures scolaires à hauteur de 48 € par enfant et aux subventions d'activités d'éveil et culturelles à hauteur de 18 € par enfant,
- FIXE le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école St Joseph à 97 448,46 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

## 6. **Lotissement le Placis Plisson : aménagement d'une citerne incendie**

Il apparait que le réseau AEP ne permet pas de couvrir le futur lotissement en défense incendie. Le secteur est en point haut et même en maillant au sud, il est fort probable que les futurs poteaux incendies ne soient pas conformes. Aucun renforcement n'est prévu à moyen terme. La solution possible est la mise en place d'une cuve enterrée.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE METTRE en place une cuve enterrée de 120 m<sup>2</sup>,

RETIENT la Société SOTRAV pour la somme de 27 850 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette affaire.

## 7. **Aménagement des abords et mise en accessibilité de la mairie**

La Sté ATEC OUEST a été consultée pour la mission de maîtrise d'œuvre, comprenant les missions suivantes : Projet (PRO), Assistance Contra Travaux (ACT), Direction de l'Exécution des Travaux et réception (DET/AOR). La Société ATEC OUEST propose un forfait de rémunération d'un montant de 5 000 € HT. Pour mener à bien l'étude du projet, un nivellement topographique du secteur d'étude est nécessaire. En option, pour assurer cette prestation, la société propose un forfait de 720 € HT.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 contre (F. Texier), 3 abstentions (I. Douinot, A. Robin, M. Piel),

ACCEPTÉ l'offre de la société ATEC OUEST,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

#### **8. Achat de terrain près du terrain d'entraînement**

A l'ouest du terrain d'entraînement, se situe une parcelle, d'une largeur d'environ 3,60 m, cadastrée AB n° 284, d'une superficie de 300 m<sup>2</sup> et appartenant à la famille AUVE. L'acquisition de cette parcelle serait utile dans le cadre d'un éventuel aménagement du terrain d'entraînement en gazon synthétique. Le conseil municipal, par 14 voix pour et 3 abstentions (I. Douinot, A. Robin, C. Graffe) demande à Monsieur le Maire de prendre contact avec la famille AUVE pour savoir si elle accepterait de vendre ce terrain.

---

---

#### **9. Personnel communal : modification d'un poste permanent pour permettre le recrutement d'un agent contractuel en cas de vacances temporaire d'emploi**

La personne occupant le poste permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 29,25 / 35<sup>ème</sup>, sera en retraite au 1<sup>er</sup> avril. Compte tenu de la nouvelle réorganisation à la rentrée scolaire, pour terminer l'année scolaire, cet emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique, 1<sup>er</sup> échelon.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier cet emploi en le portant à 28 heures.

---

---

#### **10. Dispositif Argent de poche**

Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit le dispositif « argent de poche », pour l'été 2018 dans les mêmes conditions que l'an dernier. Il propose aux jeunes d'effectuer des courtes missions d'intérêt général participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15 € par jeune et par mission de 3 h 30 comprenant une pause d'une demi-heure. Les conditions sont ainsi fixées :

- De prendre 10/12 jeunes d'Irodouër âgés de 16 à 17 ans inclus,
  - De fixer le nombre de missions à 5 par jeune pour l'été,
  - De prendre les inscriptions en mairie jusqu'au 16 mai,
  - De prendre en priorité les jeunes qui n'ont pas encore participé au dispositif.
- 
- 

#### **11. Effacement de dettes**

Suite au jugement du Tribunal d'Instance de Rennes prononçant l'effacement des dettes d'une famille, le conseil municipal, par 16 voix pour et 1 abstention (L. Hardy), constate l'admission en créances éteintes de la somme 1 333,48 € pour les ordures ménagères (dettes de la Communauté de Communes du Pays de Bécherel) pour 440,88 € et pour la commune : cantine et garderie pour 706,80 € et accueil de loisirs pour 185,80 €.

---

---

#### **12. CCSMM : groupement de commande sur des travaux d'entretien concernant la voirie et autres équipements**

La Communauté de Communes propose la création d'un groupement de commandes pour lancer une consultation pour des petits travaux d'entretien, des travaux avec point à temps automatique, du curage, fauchage/débroussaillage et la signalisation horizontale sur la voirie, les équipements communautaires et communaux, les zones d'activités économiques et les zones d'activités des communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à ce groupement.

---

---

#### **13. Cimetière : demande de la famille DU CREST DE LORGERIE**

L'inhumation de Mme DU CREST n'a pas pu se faire par l'avant du caveau, en raison des travaux d'aménagement des allées. Afin de ne pas casser l'allée, la solution retenue a été de tronçonner le couvercle côté gauche et de remettre 2 couvercles. Le coût supplémentaire que la famille a dû payer est de 1 050 €. Le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 contre (A. Robin qui est pour verser la totalité) et 3 abstentions (V. Guinard, C Graffe, M. Piel), décide de prendre à sa charge la moitié de ces frais, soit 525 €.

---

---

#### **14. Organisation du temps scolaire : validation de la décision du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale**

La demande de modification d'organisation des temps scolaires que la communauté éducative d'Irodouër a adressé au DASEN présente un caractère dérogatoire aux principes nationaux, non conforme avec l'avis du conseil d'école.

Le DASEN a validé l'organisation sur 8 demi-journées. Notre proposition ayant présenté un dissensus, il apparaît nécessaire de circonscrire cette expérience dérogatoire pour une unique année scolaire : il conviendra de réaliser une nouvelle demande de modification horaire, dans le calendrier et les modalités prévus par le DASEN, pour la rentrée scolaire 2019-2020, si la communauté éducative souhaite une pérennisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'organisation horaire arrêtée pour l'année scolaire 2018-2019, à savoir :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 16 h 15.
- 
- 

#### **15. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales** **Renonciation au droit de préemption urbain**

- Pour la propriété bâtie située 15 rue de Dinan, (1 appartement), cadastrée AB 34 et appartenant à Madame LEPLANOIS Mélinda.
- Pour la propriété bâtie située 25 rue des Cailleuls, cadastrée AB 53, 54 et 444, d'une superficie de 1 385 m<sup>2</sup> et appartenant à Monsieur DUREUX Yann-Mikaël.
- Pour la propriété bâtie située 14 Zone Artisanale, cadastrée D 793, 785 et 786 d'une superficie de 2 322 m<sup>2</sup> et appartenant à la SCI ROLLIE.
- Pour la propriété non bâtie située 10 rue du Pré du Bourg, cadastrée AB 740 et 759, d'une superficie de 317 m<sup>2</sup> et appartenant à La commune d'Irodouër.
- Pour la propriété bâtie située 19 rue de Dinan, cadastrée AB 41, d'une superficie de 400 m<sup>2</sup> et appartenant à Monsieur et Madame GENIN Sébastien.
- Pour la propriété non bâtie située 3 rue du Pré du Bourg, cadastrée AB 773, d'une superficie de 445 m<sup>2</sup> et appartenant à la Commune d'Irodouër.

#### **Devis acceptés depuis la dernière réunion de conseil :**

- COMEORN pour l'acquisition de 2 brosses statiques pour goulotte clarificateur pour la station d'épuration pour la somme de 590 € HT
- SAUR pour la fourniture de chlorure ferrique pour la station d'épuration pour la somme de 2 880 € TTC
- EURL E. MARTINS DIAGNOSTICS pour le diagnostic de Performance Energétique pour le restaurant pour la somme de 200 € HT
- EURL E. MARTINS DIAGNOSTICS pour le diagnostic de Performance Energétique pour la supérette pour la somme de 150 € HT
- La Petite Marchande de Prose pour l'achat de livres pour la somme de 145,33 € TTC
- Société SIREGE pour l'achat de livres pour la somme de 102,01 € TTC
- MILAN PRESSE pour des abonnements pour la somme de 168 € TTC
- BAYARD pour des abonnements pour la somme de 132 € TTC
- Société ARCADIF pour l'achat de livres pour la somme de 118,05 € TTC
- VIAPRESSE pour des abonnements pour la somme de 768,26 € TTC
- OFFICE DE TOURISME DE RENNES METROPOLE pour la visite du palais du parlement de Bretagne par le Conseil Municipal des Jeunes pour la somme de 104 € TTC
- AQUASSYS – DOL FORAGE pour le remplacement de la pompe du forage près de la salle de sports pour la somme de 1 911,36 € HT.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

---

---

#### **16. Divers :**

#### **CCSM : Mise à jour des commissions suite à démission JM BOQUET**

Mr TEXIER remplacera Mr BOQUET à la commission finances, et sera suppléant de Monsieur de la FOREST à la CLECT et Mr COLOMBEL intègre la commission des chemins de randonnées.

Locations : pour information : les baux du restaurant et du 18 bis rue de Dinan ont été signés

Aménagement rond-point : des discussions sont en cours avec les responsables de la Coop de Broons, suite à une demande d'extension de leur terrain.

Salle multifonctions : des travaux sont à prévoir au niveau de la cuisine, le conseil confie à la commission des bâtiments cette affaire.